



Cadre de référence

LA JEUNESSE, UNE PRIORITE TRANSVERSALE

Après avoir mis en ligne un certain nombre d'éléments du kit méthodologique des contrats de ville, le Ministère de la Ville vient de le compléter par un cadre de référence sur la jeunesse.

Ce cadre de référence rappelle les modalités de prise en compte de l'axe transversal "jeunesse" dans l'élaboration des contrats de ville, telles que présentées dans la circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération : cet axe doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des trois piliers - cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les engagements interministériels pris au niveau national sont également précisés : ceux pris dans le cadre des [comités interministériels de la jeunesse \(CIJ\) de 2013 et 2014](#) [1], et de la [convention interministérielle du 4 avril 2013](#) [2]. Le CIJ de 2013 avait notamment été l'occasion de mettre en place un plan d'action "**Priorité jeunesse**", plan qui constitue le socle général d'intervention sur lequel les acteurs de la politique de la ville peuvent s'appuyer pour la mise en oeuvre du volet jeunesse des contrats de ville.

La mobilisation des politiques de droit commun pourra s'appuyer sur :

- les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse et associant les services de l'Etat et des collectivités territoriales. Par exemple, la déclinaison régionale du plan "Priorité jeunesse" établi par chaque DRJSCS.
- les contrats territoriaux pour la jeunesse liant les départements et les intercommunalités, qui peuvent représenter des "outils dotés d'une approche transversale et territoriale utile à la mise en oeuvre des contrats de ville".
- les partenariats locaux autour de projets de territoires.
- les objectifs du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Dans le contrat de ville, la question de la jeunesse devra être traitée au travers de quatre principaux axes de travail, détaillés dans le cadre de référence :

- l'information des jeunes
- la mobilité
- l'engagement des jeunes
- la co-construction avec les jeunes

Enfin, le dispositif Ville Vie Vacances (VVC), cofinancé par le programme 147, doit être également mobilisé.

Consulter le cadre de référence "[La jeunesse, une priorité transversale](#)" [3] sur le site du Ministère de la Ville

A lire également sur notre site :

- [Modalités de mise en oeuvre des contrats de ville : la circulaire publiée](#) [4]. 17 octobre 2014
- [Le Kit méthodologique des contrats de ville est paru!](#) [5] 3 octobre 2014
- [Nouveaux contrats de ville : la date limite de signature repoussée à juin 2015](#) [6]. 25 septembre 2014

- [Contrat de Plan Etat-Région : des précisions en vue de la phase de négociation](#) [7]. 28 août 2014
- [Politique de la ville : des instructions sur la préparation des contrats de ville et la géographie](#) [8]. 22 août 2014

Type d'actualites: [Information générale](#) [9]
Dates: Lundi 17 novembre 2014 - 01:00
Thématiques: [Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [10]
[Politique de la ville - DSU](#) [11]
Publié le 25 novembre 2014

URL de la source (modifié le 25/11/2014 - 16:27): <https://www.irev.fr/actualites-0/le-cadre-de-referance-sur-le-volet-jeunesse-des-contrats-de-ville-en-ligne>

Liens

- [1] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/2%C3%A8me-comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-jeunesse>
- [2] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/premiere-convention-dobjectifs-entre-minist%C3%A8re-ville-minist%C3%A8re-sports-jeunesse-leducation>
- [3] <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-jeunesse-contrat-de-ville.pdf>
- [4] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/modalit%C3%A9s-mise-%C5%93uvre-contrats-ville-circulaire-publi%C3%A9>
- [5] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/kit-m%C3%A9thodologique-contrats-ville-est-paru>
- [6] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/nouveaux-contrats-ville-date-limite-signature-repouss%C3%A9-juin-2015>
- [7] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/contrat-plan-etat-r%C3%A9gion-pr%C3%A9cisions-vue-phase-n%C3%A9gociation>
- [8] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/politique-ville-instructions-sur-pr%C3%A9paration-contrats-ville-g%C3%A9ographie>
- [9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>
- [10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>
- [11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>